

Le Cabinet de la Ministre relance les négociations sur la résorption de la précarité à l'Inrap.

Le conseiller social de la Ministre, lors d'une réunion avec des représentants syndicaux, a annoncé la tenue d'une première réunion de négociation sur la résorption de la précarité à la mi-octobre 2012 (la date sera précisée ultérieurement). Il a indiqué qu'à cette occasion et pour servir de base à cette négociation, il sera présenté aux représentants du personnel de l'Inrap une méthodologie ainsi qu'une première estimation du nombre d'emplois concernés.

L'intersyndicale archéologie se réjouit de cette annonce qui intervient suite aux engagements de la Ministre lors de son discours de Saint-Rémy-de-Provence le 22 juin dernier.

Toutefois, l'intersyndicale souhaite rappeler ses revendications :

- un plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP ;
- la résorption de la précarité doit se baser sur la permanence du lien contractuel entre les agents précaires et leur employeur, l'Inrap. La nature du besoin doit définir le mode de recrutement, besoin permanent = emploi permanent.

Elle souhaite aussi rappeler que le chiffre de 200 ETP correspond à l'emploi précaire minimum auquel l'Inrap a fait appel chaque mois entre septembre 2008 et décembre 2011.

Elle demande également à ce que lui soit envoyée préalablement à cette réunion la documentation qui lui sera présentée en séance.

Paris, le 17 septembre 2012.